

## **INFORMATION RELATIVE AUX REMUNERATIONS 2014 ET 2015 DU DIRECTOIRE**

Le Conseil de Surveillance de Vallourec, lors de sa réunion du 23 février 2015, a statué sur les rémunérations 2014 et 2015 du Directoire. Les présents éléments d'information sont rendus publics conformément au Code AFEP-MEDEF.

Un rapport détaillé décrivant la politique de rémunération des membres du Directoire sera publié courant avril 2015 dans la perspective du vote consultatif des actionnaires, réunis en Assemblée Générale le 28 mai 2015, sur les rémunérations dues ou attribuées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à M. Philippe Crouzet, Président du Directoire, et MM. Jean-Pierre Michel et Olivier Mallet, membres du Directoire.

### **A – REMUNERATION MONETAIRE DES MEMBRES DU DIRECTOIRE**

#### **EXERCICE 2014**

Sur la base des comptes arrêtés pour l'exercice 2014, le Conseil de Surveillance a fixé le montant de la part variable de la rémunération monétaire des membres du Directoire au titre de cet exercice.

Au titre de l'exercice 2014, la part variable de M. Philippe Crouzet pouvait varier de 0 à 100 % de sa part fixe à la cible (soit 798 000 euros) et atteindre 135 % de cette même part fixe en cas d'atteinte des objectifs maximums (soit 1 077 300 euros). Pour MM. Jean-Pierre Michel et Olivier Mallet, les parts variables pouvaient varier de 0 à 75% de leurs parts fixes à la cible (soit respectivement 337 500 euros et 315 000 euros) et atteindre 100% en cas d'atteinte des objectifs maximums (soit respectivement 450 000 euros et 420 000 euros).

La part variable cible 2014 de M. Philippe Crouzet était fonction d'objectifs de performance financière à hauteur de 60 % relatifs au résultat brut d'exploitation, au résultat net consolidé part du Groupe, à la maîtrise des stocks, créances clients et dettes fournisseurs et au flux net de trésorerie disponible ; et fonction d'objectifs de performance opérationnelle à hauteur de 40 % relatifs à la sécurité, à l'environnement et à des axes de progrès. Ces pourcentages s'établissaient à respectivement 45 % et 30 % pour MM. Jean-Pierre Michel et Olivier Mallet.

Dans ce cadre, les montants des parts variables des membres du Directoire au titre de l'exercice 2014 ont été fixés comme suit :

	M. Philippe Crouzet Président du Directoire	M. Jean-Pierre Michel, Membre du Directoire	M. Olivier Mallet, Membre du Directoire
<b>Montant de la part variable 2014 en valeur absolue</b>	613 346 €	236 763 €	267 704 €
<b>Pourcentage de la part variable fixée par rapport à la part variable cible</b>	76,86 %	70,15 %	84,98 %

## EXERCICE 2015

Pour 2015, le Conseil de Surveillance a reconduit les parts fixes et les principes de détermination des parts variables qui prévalaient en 2014. En conséquence, les rémunérations monétaires fixes et variables sont arrêtées comme suit.

	M. Philippe Crouzet Président du Directoire	M. Jean-Pierre Michel, Membre du Directoire	M. Olivier Mallet, Membre du Directoire
<b>Part fixe en euros</b>	798 000	450 000	420 000
<b>Part variable cible en % de la part fixe</b>	100 %	75 %	75 %
<b>Part variable maximum en % de la part fixe</b>	135 %	100 %	100 %

Les parts variables 2015 des membres du Directoire seront déterminées sur la base des objectifs suivants :

Objectifs de la part variable 2015	Membres du Directoire		
	Philippe Crouzet (part variable cible : 100 % de la part fixe)	Jean-Pierre Michel (part variable cible : 75 % de la part fixe)	Olivier Mallet (part variable cible : 75 % de la part fixe)
<b>1. OBJECTIFS DE PERFORMANCE FINANCIERE</b> Résultat brut d'exploitation, réduction des coûts et flux net de trésorerie disponible	<b>PONDERATION : 60 %</b>	<b>PONDERATION : 45 %</b>	<b>PONDERATION : 45 %</b>
<b>2. OBJECTIFS DE PERFORMANCE OPERATIONNELLE</b>	<b>PONDERATION : 40 %</b>	<b>PONDERATION : 30 %</b>	<b>PONDERATION : 30 %</b>
<b>2.1 Responsabilité sociale, environnementale et sociétale</b> Sécurité et revalorisation des déchets	<b>Pondération : 10 %</b>	<b>Pondération : 7,5 %</b>	<b>Pondération : 7,5%</b>
<b>2.2 Axes de progrès</b>	<b>Pondération : 30 %</b> Compétitivité et développement international	<b>Pondération : 22,5 %</b> Optimisation des achats, amélioration de la qualité et productivité des outils industriels	<b>Pondération : 22,5 %</b> Réduction des coûts et optimisation de l'organisation de la fonction financière
<b>Total de la part variable cible</b>	<b>100 %</b>	<b>75 %</b>	<b>75 %</b>

## B - ATTRIBUTIONS D' ACTIONS DE PERFORMANCE ET D' OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Lors de sa séance du 23 février 2015, le Conseil a également décidé l'attribution d'actions de performance et d'options de souscription d'actions aux membres du Directoire dans les conditions suivantes :

Plans 2015	Actions de performance <sup>1</sup>	Options <sup>2</sup>
M. Philippe Crouzet, <i>Président du Directoire</i>	13 770	18 100
M. Jean-Pierre Michel, <i>Membre du Directoire</i>	6 480	8 500
M. Olivier Mallet, <i>Membre du Directoire</i>	6 480	8 500
<b>TOTAL</b>	<b>26 730</b>	<b>35 100</b>
Pourcentage potentiel du capital attribué <sup>3</sup>	0,020 %	0,027 %
Pourcentage potentiel de dilution	Aucune <sup>4</sup>	0,027 %

<sup>1</sup> Sur la base du coefficient cible fixé à 1.

<sup>2</sup> Sur la base du coefficient cible fixé à 1.

<sup>3</sup> Sur la base du capital social au 31 décembre 2014.

<sup>4</sup> Les attributions d'actions de performance seront couvertes par des actions existantes.

Les attributions interviendront le 15 avril 2015. Elles s'inscriront dans le cadre des dix-neuvième (options) et vingtième (actions de performance) résolutions adoptées par l'Assemblée Générale du 28 mai 2014. Le prix des options sera déterminé par référence à la moyenne des premiers cours cotés de l'action Vallourec lors des vingt séances de bourse précédant la mise en place du plan d'options par le Directoire, aucune décote n'étant appliquée.

L'attribution définitive de ces instruments d'incitation à long terme est soumise d'une part à une condition de présence dans l'entreprise de trois ans s'agissant des actions de performance et de quatre ans s'agissant des options de souscription d'actions, et d'autre part à des critères de performance quantifiés portant sur 100 % des actions de performance et options attribuées.

La performance des actions de performance sera appréciée sur trois exercices sociaux consécutifs (2015-2017) et mesurée en fonction de l'atteinte des objectifs suivants :

- pour 50 % des actions de performance attribuées, le taux de rentabilité des capitaux employés consolidé (*Return of Capital Employed – ROCE*) à taux de change et périmètre constants,
- pour 50 % des actions de performance attribuées, le taux de rendement global de l'actionnaire (*Total Shareholder Return – TSR*) par un rapport à un panel de sociétés comparables.

La performance des options sera appréciée sur quatre exercices sociaux consécutifs (2015-2018) et mesurée en fonction de l'atteinte des objectifs suivants :

- pour 50 % des options attribuées, le résultat brut d'exploitation consolidé à taux de change et périmètre constants,
- pour 50 % des options attribuées, le taux de marge brut d'exploitation consolidé par rapport à un panel de sociétés comparables.

Pour l'application du critère relatif, le panel de sociétés comparables sera composé des 14 sociétés suivantes issues des secteurs « Pétrole et Gaz », « Energie » et « Acier » : Technip, Tenaris, Schlumberger, TMK, Baker Hughes, Halliburton, NOV, Areva, Alstom, Arcelor Mittal, Thyssen Krupp, US Steel, Salzgitter AG et NSSMC.

A l'issue de la période d'appréciation de la performance, Vallourec communiquera, s'agissant des critères objectifs, les seuils minimum et maximum entre lesquels une progression linéaire aura été appliquée.

Les membres du Directoire devront conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions le quart des actions de performance qui leur seront acquises et le quart de la plus-value brute réalisée au jour de la vente des actions issues des options levées. Par ailleurs, les membres du Directoire s'engageront formellement à ne pas recourir à des instruments de couverture sur les actions de performance, les options ou les actions issues de levées d'options.

\*

\*\*